

époque, feu M. le Dr Meilleur, premier Surintendant de l'Instruction publique, déplorait le mal que j'ai signalé à maintes reprises depuis quelques années. Dans un rapport de M. l'inspecteur d'écoles Dorval, en date du 2 janvier 1856, je lis ce qui suit :

“ Des instituteurs que j'ai vus, bien peu exercent leur profession par choix ou par vocation ; la plupart d'entr'eux ne sont instituteurs que par circonstance et la raison en est toute naturelle ; *jusqu'ici on les a payés si peu ou si mal*, que nul ne veut exercer cet état s'il n'y est contraint. Ceux qui se dévouent à l'enseignement par nécessité sont encore forcés par la même nécessité à courir sans cesse après un meilleur salaire ; et pour cela à changer sans cesse de municipalité. Les enfants changent de maître, changent de livres, et ils perdent un temps infini à se faire à la méthode nouvelle du nouveau maître ; je ne vois rien, vraiment, de plus préjudiciable à la cause générale de l'instruction publique ; je ne vois rien qui la déprécie plus aux yeux du peuple que cette transmigration (qu'on me passe le mot) des instituteurs *cherchant partout de quoi vivre et n'en trouvant presque nulle part.*”

A cette époque reculée, qui fut témoin des débuts du système scolaire que nous possédons aujourd'hui, est-ce que la population avait déjà “ été gâtée par la fausse doctrine ” ? Cela me paraît difficile à soutenir.

Il n'y a pas à le nier : depuis nombre d'années, le peuple de la province de Québec manque d'énergie, de vigilance, de cœur, disons le mot. C'est à cette triple faiblesse que nous devons les maux qui affligent actuellement les bons catholiques.

Eh bien ! je voudrais un retour sérieux de l'esprit public vers l'école élémentaire, l'école du grand nombre, complément indispensable de la famille et véritable portique du temple dans un Etat chrétien ; je voudrais que ceux qui se consacrent au professorat laïque par vocation trouvaient les moyens de vivre honorablement dans leur état et ne fussent jamais tentés de chercher ailleurs une conso-

lation aux ingratitude qui, jusqu'ici, ont formé la part la plus considérable de leurs honoraires.

Dans la dernière partie de son article, M. le rédacteur de la *Vérité* indique un remède au mal que je dénonce : “ Qu'on donne à l'organisation scolaire la forme qui est tout indiquée dans un pays comme le nôtre : la forme *paroissiale et diocésaine*. Que l'organisation scolaire s'identifie avec l'organisation paroissiale et diocésaine. Que le curé soit *ex officio* le président des écoles de sa paroisse devenues des écoles *paroissiales* au lieu de *municipales*. Que l'évêque soit le directeur général, l'inspecteur en chef des écoles de son diocèse. Que le bureau scolaire de chaque localité, présidé par le curé, soit une institution vraiment *paroissiale*, fonctionnant comme fonctionnent les fabriques.”

Certes, le plan de M. Tardivel est admirable en théorie, mais est-il réalisable ? Serait-il opportun d'empêcher l'Etat, du moment qu'il est chrétien (et je ne vois pas pourquoi la province de Québec ne se donnerait pas toujours un gouvernement réellement chrétien) de s'occuper en aucune façon de l'instruction publique ? La doctrine de Léon XIII est formelle sur ce point. Indiquant aux catholiques leurs devoirs civils, le souverain Pontife, dans la bulle *Immortale Dei*, les exhorte “ à s'appliquer surtout à faire en sorte que *l'autorité publique pourvoie à l'éducation religieuse et morale de la jeunesse*, comme il convient à des chrétiens ; de là surtout dépend le salut de la société”.

L'Eglise ne veut donc pas que les autorités civiles et politiques restent indifférentes aux choses de l'éducation. Au contraire, elle fait un devoir aux Etats chrétiens de l'aider à pousser la jeunesse dans la voie du bien, du beau et du vrai. Et comme il est facile (à la condition que l'esprit public le veuille) de mettre un gouvernement vraiment chrétien